



**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
Kergroas – 22260 PLOEZAL**

Le Maire de la commune de PLOEZAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

VU le Code de la Route et notamment l'article R 411-8 ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, quatrième partie, huitième partie ;

VU la demande de l'entreprise Sade d'YFFINIAC ;

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire de régler la circulation au lieu-dit Kergroas sur la commune de PLOEZAL pour la création d'un branchement électrique ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : A compter du mardi 8 juin 2021 et jusqu'à la fin des travaux, soit le 11 juin 2021, la circulation des véhicules sera réglementée au lieu-dit « Kergroas » sur la commune de PLOEZAL. La circulation se fera par alternat panneaux B15/C18.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie – huitième partie) sera mise en place par l'entreprise LE DU T.P. chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 5 : Le Maire de la Commune de PLOEZAL et l'entreprise SAUDE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

- Monsieur le Sous-Préfet de Guingamp,
- Le SAMU – Hôpital de Guingamp,
- Le S. D. I. S. de Saint-Brieuc,
- Le Service des Transports Scolaires du Conseil Général,
- L'Agence technique Départementale de Guingamp,
- La Gendarmerie de Bégard,
- Le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers de Pontrioux,
- L'entreprise ARC.

recevront une ampliation de cet arrêté et seront chargés, chacun en ce qui le concerne de veiller à son application.

Ploëzal, le 4 juin 2021
Le Maire
Guy CO

